

Séance du 16 avril 2024
DL-2024-048

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril deux mil vingt-quatre, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT, Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MARS
2024

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 mars 2024.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

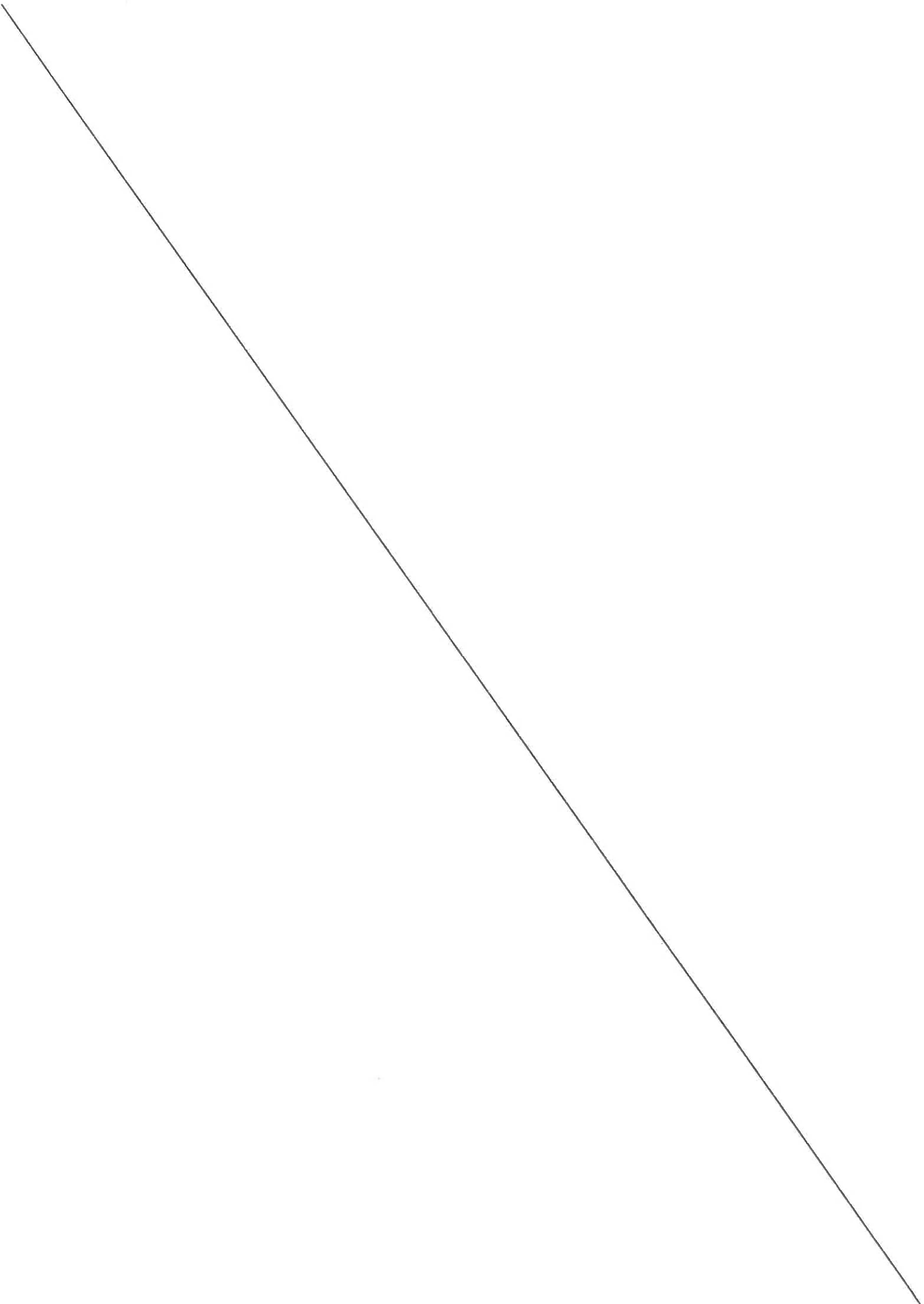
Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 16 avril 2024
DL-2024-049

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT, Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

ABROGATION DE LA DELIBERATION DL-2021-199 : ZA DU FAY A ERNEE - ACQUISITION DU TERRAIN EN ZONE 1AUE AUPRES DES CONSORTS COUASNON

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121.-29,

VU la délibération n°2021-199 du 21 décembre 2021 portant sur l'acquisition des parcelles AX n°66, 274 et 523 en zone 1AUE auprès des consorts COUASNON,

VU la sollicitation de M. COUASNON en décembre 2022, de réévaluer le montant de la vente des parcelles AX n°66, 274 et 523,

VU les frais engagés par les consorts COUASNON pour la réalisation d'un diagnostic amiante

CONSIDERANT le caractère humide du terrain qui en application du principe ERC (Éviter, réduire. Compenser) rendra impossible l'aménagement du terrain en zone d'activité comme souhaité,

CONSIDERANT l'absence de compromis de vente signé,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire du 2 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **RENONCE** à l'acquisition des parcelles cadastrales AX n°66, 274 et 523 situées ZA du Fay auprès des consorts COUASNON,

→ **ABROGE** la délibération n°2021-199 du 21 décembre 2021,

→ **PROCEDE** à l'indemnisation du diagnostic amiante engagé dans le cadre de cette vente d'un montant de 90 €,

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

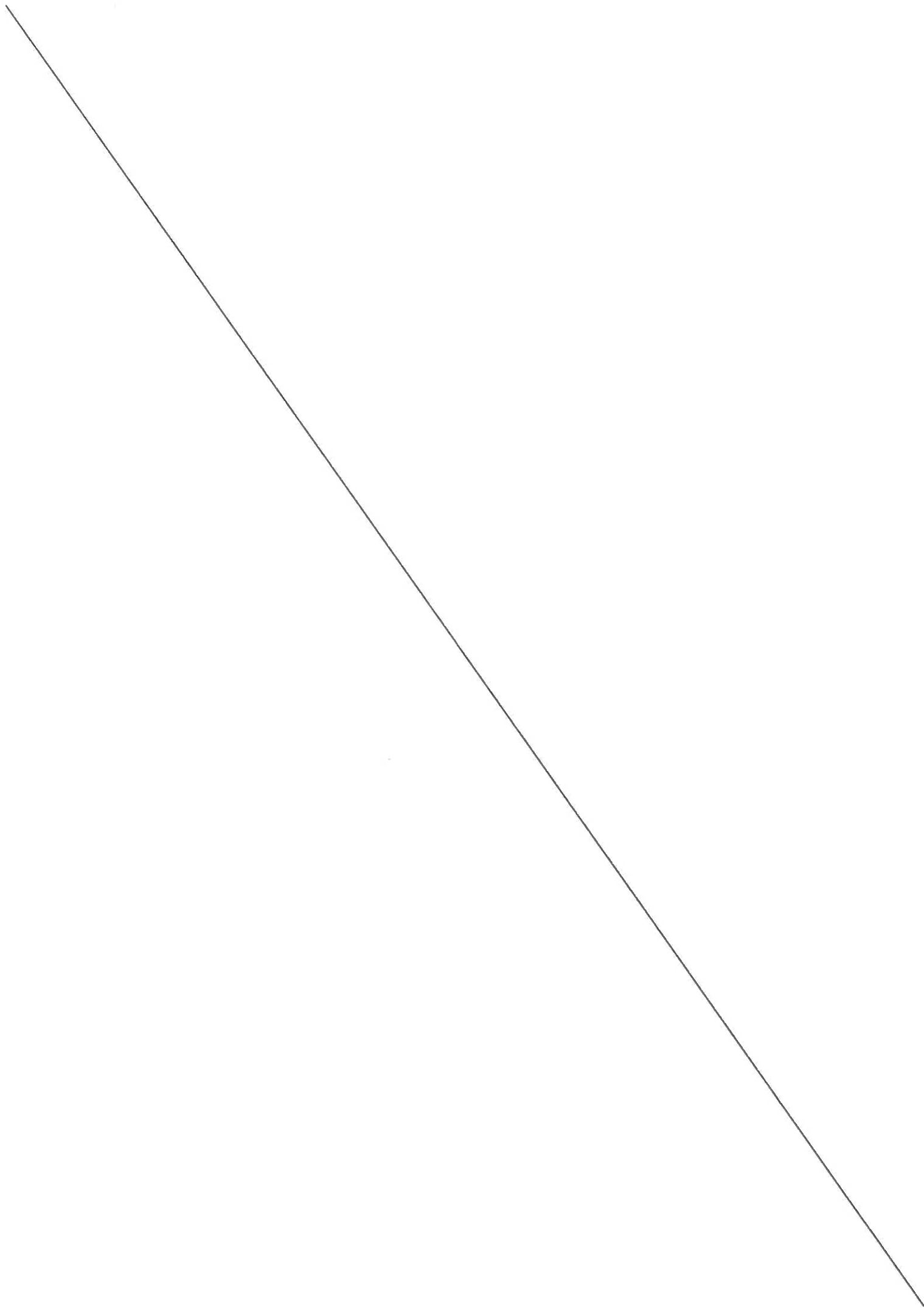
Le Président,

Gilles LIGOT.

SIEGE SOCIAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'ERNÉE
(Mayenne)

Par les Collectivités de la Querminais 53500 ERNÉE



Séance du 16 avril 2024
DL-2024-050

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVELLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT, Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

FONDERIE DERBE A ERNEE :
APPROBATION DE LA CONVENTION DE LOCATION A INTERVENIR AVEC LA SAS LA FONDERIE 53

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'objectif 5 du projet de territoire de l'Ernée « Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle » (fiche n° 5-2_ERNE_01 du CRTE),

VU la délibération n°DL-2022-157 du Conseil Communautaire du 29 novembre 2022 approuvant la signature de la convention-cadre d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) de la Communauté de communes de l'Ernée, de la Ville d'Ernée et de la commune de Saint-Denis-de-Gastines,

VU la convention ORT signée le 13 décembre 2022 et notamment la fiche action n°CCE_3.9 : Accompagner la mutation de l'espace culturel Louis Derbré qui a par ailleurs été inclus dans le périmètre d'intervention de l'ORT,

VU la délibération n° DL-2021-026 du Conseil Communautaire en date du 8 mars 2021 approuvant le projet de l'ancienne fonderie Louis Derbré,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DL-2022-049 en date du 3 mai 2022 approuvant le plan de financement prévisionnel de l'opération et le lancement des travaux,

VU le projet de convention de location annexé,

VU le cahier des charges sécurité incendie annexé,

CONSIDERANT les discussions et négociations conduites par Monsieur le Président en vue de la conclusion d'un bail,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 34

Abstention : 1 (Gervais HAMEAU)

Pour : 34

Contre : 0

- **APPROUVE** la convention de location de l'espace Louis Derbré, sis 2 Rue Pierre et Marie Curie à Ernée avec la SAS LA FONDERIE, représentée par Thierry DAVEUX.
- **APPROUVE** le projet de cahier des charges sécurité incendie « La Fonderie »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de location et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Gérard LE FEUVRE.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 16 avril 2024
DL-2024-051

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT, Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2023/2028 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA
MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'Axe 3.3 : Favoriser les projets de développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics et l'axe 4.5 « Soutenir le maintien des services publics de proximité et accompagner l'utilisation des démarches numériques »,

VU la délibération n°DL-2023-145 validant l'avant-projet définitif des travaux de rénovation énergétique et d'extension du siège de la CCE et le plan de financement prévisionnel,

VU la dotation de 1 855 618 € euros allouée à la Communauté de communes de l'Ernée par le Conseil départemental de la Mayenne au titre du contrat de territoire pour 2023-2028 ainsi répartie : 927 809 € euros pour 2023-2025 et 927 809 € euros pour 2026-2028,

VU le projet de contrat de territoire annexé,

CONSIDERANT que l'attribution de cette dotation est conditionnée à la signature d'un contrat de territoire avec le Conseil départemental de la Mayenne,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux d'agrandissement du siège par surélévation, de rénovation énergétique et d'aménagement de l'espace France Services,

CONSIDERANT le projet au stade Avant-Projet Définitif proposé par le cabinet de maîtrise d'œuvre,

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel ci-après :

DEPENSES		RECETTES		
Poste	Montant HT	Financier	%	Montant
Surélévation du bâtiment principal	1 766 445,00 €	Etat – DETR 2023 sur extension (acquis)	10%	212 057,00 €
Rénovation énergétique RDC t1 et t2 & Aménagement France Service	244 283,00 €	Etat – DETR 2024 (sollicité)		111 833,32 €
Honoraires divers	152 492,00 €	CT-CD53 2023/2025	42,89%	927 809,00 €
		Autofinancement	47,11%	911 520,68 €
TOTAL	2 163 220,00 €	TOTAL	100	2 163 220,00 €

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **APPROUVE** les modalités d'exécution du présent contrat

→ **APPROUVE** l'affectation de la totalité de l'enveloppe 2023-2025 du contrat de territoire, soit 927 809 € au financement des travaux d'extension et de rénovation énergétique du siège de la communauté de communes et du réaménagement de l'espace France Service.

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec le Président du Conseil départemental ainsi que tout acte ou document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.



Le Président,

Gilles LEGOT.

Séance du 16 avril 2024
DL-2024-052

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT, Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ADIL 53 POUR L'ANNEE 2024

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°2 « Accompagner la reconquête des centres-bourgs autour du triptyque : habitat, activités, espaces publics », objectif n°2 « Favoriser la rénovation, notamment énergétique, des logements sur le territoire »,

CONSIDERANT l'engagement de l'EPCI pour lutter contre la précarité énergétique des ménages et favoriser l'emploi local,

CONSIDERANT l'intérêt de maintenir les permanences de l'ADIL pour apporter aux ménages du territoire des conseils complémentaires d'ordre juridique, financier et fiscal en complément du lancement de l'Espace Conseil France Rénov',

CONSIDERANT que le montant de la participation financière annuelle 2024 est fixée à 2 000 €,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 23 janvier 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 09 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ APPROUVE la convention à intervenir pour l'année 2024 avec l'ADIL 53,

→ AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention de partenariat avec l'ADIL 53, ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

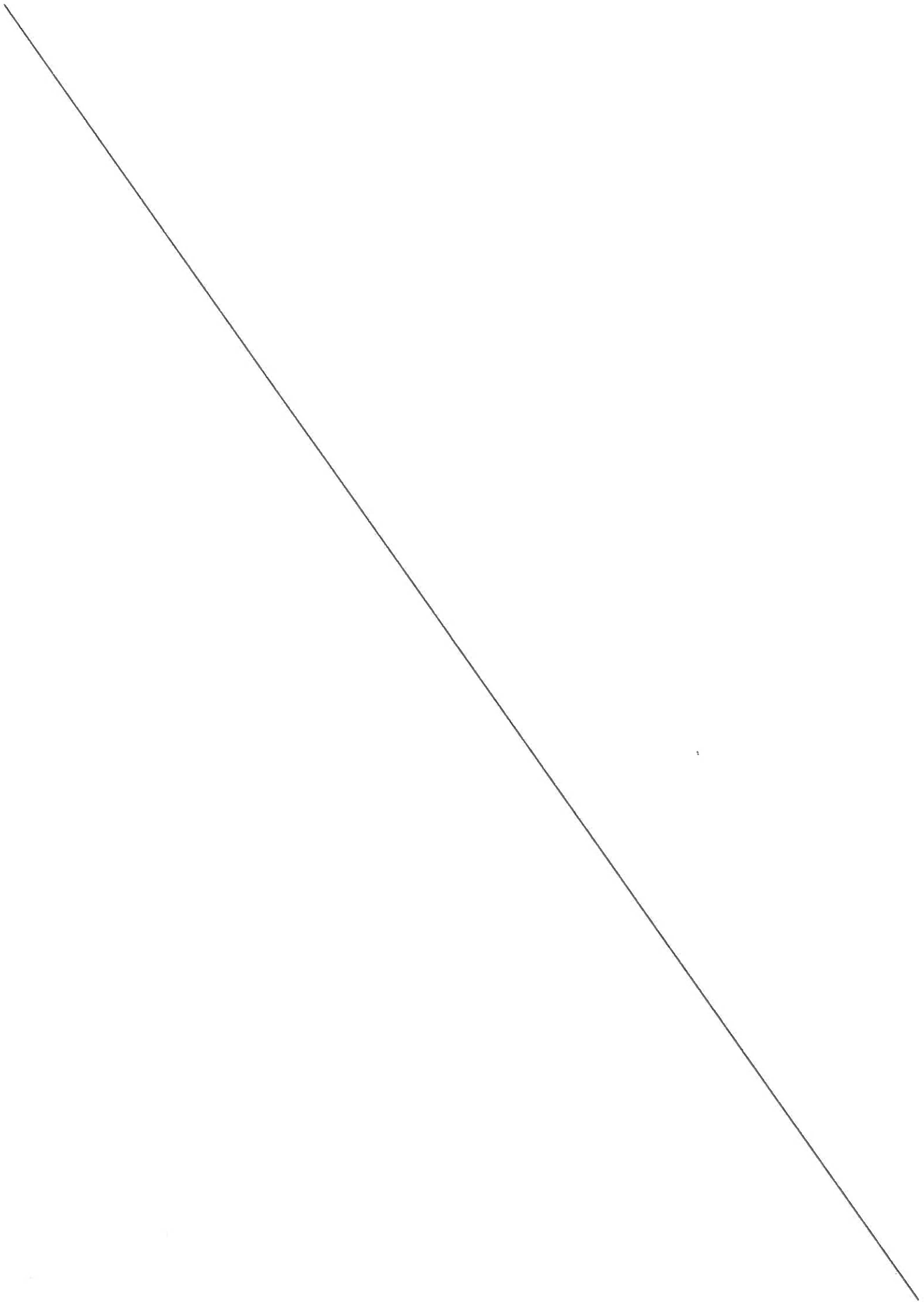
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE

Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 16 avril 2024
DL-2024-053

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT, Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

**RECRUTEMENT DE L'OPERATEUR EN CHARGE DU SUIVI ET ANIMATION DE L'ESPACE CONSEIL
FRANCE RENOV'**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU les articles L. 2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 2 « Accompagner la reconquête des centres-bourgs autour du triptyque : habitat, activités, espaces publics », objectif n° 2 « Favoriser la rénovation, notamment énergétique, des logements sur le territoire »,

VU la délibération n°DL-2024-015 du Conseil Communautaire du 18 mars 2024 approuvant les conventions d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et une OPAH Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et de leurs modalités de mise en œuvre,

CONSIDERANT l'intérêt de disposer d'un opérateur unique pour assurer l'animation de l'OPAH et de l'OPAH-RU ainsi que les missions de l'actuelle Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) afin d'accompagner l'ensemble des ménages du territoire, et ce, quel que soit leur niveau de revenu,

CONSIDERANT que cela sera de nature à faciliter et donc favoriser la rénovation du parc de logements, la reconquête de logements vacants et la diversification du parcours résidentiel des habitants,

CONSIDERANT l'offre reçue par SOLIHA Mayenne,

CONSIDERANT que cet opérateur présente les capacités à effectuer les missions attendues au cahier des charges,

CONSIDERANT l'avis de la Commission d'appel d'offre du 26 mars 2024,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **APPROUVE** le recrutement de SOLIHA Mayenne afin d'assurer la mission de suivi et animation de l'Espace Conseil France Rénov' pour une durée de 5 ans

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.



Le Président,

Gilles LIGOT.

Séance du 16 avril 2024
DL-2024-054

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,
Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

**APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC BLABLACAR DAILY POUR LA POURSUITE DU
PARTENARIAT VISANT A INCITER LE COVOITURAGE SUR LE TERRITOIRE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique »,

VU la délibération n°DL-2021-044 du 12 avril 2021 approuvant le Plan Climat Air Energie et notamment son axe 5 « adapter la mobilité pour qu'elle soit en adéquation avec le territoire rural »,

VU la délibération n°DL-2023-39 du 14 mars 2023 autorisant la signature d'une convention d'une année avec la société Klaxit (désormais Blablacar Daily) pour le partenariat ainsi que la mise en place d'une incitation financière au co-voiturage pour les usagers du territoire,

CONSIDERANT le bilan de la 1^{ère} année de partenariat avec Blablacar Daily, qui montre une bonne dynamique et présente un reliquat budgétaire sur la participation de la Communauté de communes de l'Ernée de 9 600€,

CONSIDERANT la convention de prestation de services pour l'intervention de Blablacar Daily pour une 2^{ème} année pour un montant de 5 050 €HT ainsi que l'avenant n°3 à la convention initiale pour la mise en place de l'incitation financière ci-annexés,

CONSIDERANT les éventuels financements en provenance du Fond Vert, à solliciter ultérieurement,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Développement Durable en date du 2 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

- **APPROUVE** la convention de prestations de services « développement du territoire de la CCE » à intervenir avec la société Blablacar Daily ci-annexée,
- **APPROUVE** la reconduction du partenariat à intervenir avec la société Blablacar Daily pour la mise en place d'une incitation financière au covoiturage sur le territoire de l'Ernée, par avenant n°3 à la convention initiale, ci-annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Etat via le Fond Vert
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Gérard LEFEUVRE.



Le Président,
Gilles LIGOT.

Séance du 16 avril 2024
DL-2024-055

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT, Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

**MOBILITE DURABLE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DE LA THEMATIQUE
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique »,

VU la délibération n°DL-2021-044 du 12 avril 2021 approuvant le Plan Climat Air Energie et notamment son axe 5 « adapter la mobilité pour qu'elle soit en adéquation avec le territoire rural »,

CONSIDERANT le temps d'animation nécessaire à la mise en place d'actions relatives à la thématique « mobilité », équivalent à environ 0,5 ETP, soit 24 000 €

CONSIDERANT les possibilités de financement du Conseil départemental pour faciliter la mise en œuvre d'actions sur la thématique de la mobilité, à hauteur de 50% du coût de l'animation,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter un financement à hauteur de 12 000 € auprès du Conseil Départemental de la Mayenne pour favoriser la mise en place d'actions en faveur de la Mobilité sur le territoire

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

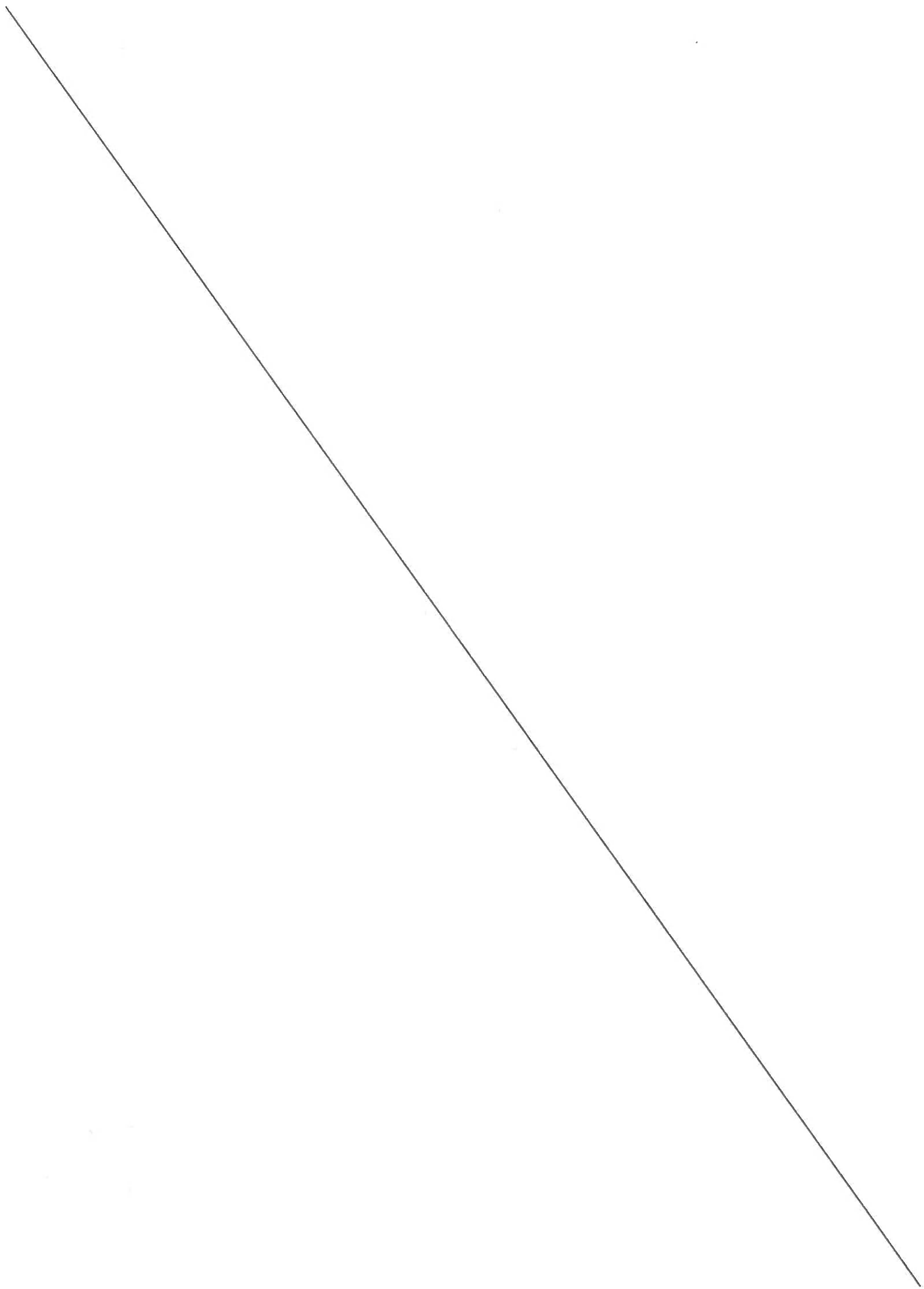
Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 16 avril 2024
 DL-2024-056

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT, Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

OPTIMISATION DES DECHETERIES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
 DEPARTEMENT DE LA MAYENNE POUR L'ACQUISITION DE CONTENEURS ET PANNEAUX DE
 SIGNALISATION

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique », objectif n° 2 « Poursuivre la réduction des déchets en développant particulièrement le réemploi et l'économie circulaire »,

VU la délibération n° DL-2021-044 du 12 avril 2021 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial et notamment l'axe 1 « Faire du Grand Public, des scolaires des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique »,

VU la délibération n°DL-2023-063 approuvant le Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés votés le 16 mai 2023, et plus particulièrement dans son axe 4 « Promouvoir le réemploi et la réparation et développer de nouvelles filières de valorisation en déchèteries »,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Développement Durable en date du 27 mars 2024,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **DECIDE** de solliciter un financement de la part du Conseil Départemental de la Mayenne à hauteur de 2 375 € selon de plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES		
Postes	Montant	Financier	%	Montant
Achat de panneaux de signalisation	1 000 €	CD 53	25%	2 375 €
Achat de contenants	8 000 €			
Communication	500 €	Autofinancement	75%	
TOTAL	9 500 €	TOTAL		9 500 €

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LEFÈVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 16 avril 2024
DL-2024-057

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT, Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

**ECONOMIE CIRCULAIRE : PROPOSITION MISE EN PLACE D'UNE AIDE A LA LOCATION DE
BROYEURS A VEGETAUX POUR LES PARTICULIERS**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique », objectif n° 2 « Poursuivre la réduction des déchets en développant particulièrement le réemploi et l'économie circulaire »

VU la délibération n° DL-2022-133 du 25 octobre 2022 approuvant la mise en place d'une aide à la location de broyeurs de végétaux

CONSIDERANT la nécessité d'inciter les habitants à réduire l'apport des déchets verts en déchèterie et à les valoriser localement,

CONSIDERANT les demandes d'aides effectuées en 2023 (10 dossiers pour 500 €),

CONSIDERANT l'avis de la Commission Développement Durable en date du 21 mars 2024,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 19 mars 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **DECIDE** de renouveler le programme d'aide à la location de broyeur à végétaux selon les conditions suivantes :

- . 50% de financement du coût d'une location de broyeur par an et par foyer et ce sur présentation de facture.
- . Aide plafonnée à 100 €
- . Budget annuel fixé pour 2024 à 1 000 €
- . Location du broyeur dans un magasin au choix du citoyen.

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard FLEUVRE.



Le Président,

Gilles LIGOT

Séance du 16 avril 2024
DL-2024-058

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT, Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

AMENAGEMENT DU SITE DE LA BLINIÈRE A ANDOUILLE : CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA FEDERATION DE PECHE DE LA MAYENNE ET DEPOT DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique », objectif n° 4 « s'engager en faveur de la préservation de la Biodiversité »,

VU la délibération N° DL-2023-134, approuvant le programme prévisionnel de travaux sur le bassin versant du Gastard sur les années 2024 et 2025, ainsi que son financement

VU la Loi Warsmann, permettant les procédures simplifiées de consultation du public

CONSIDERANT l'enjeu N°1 du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Mayenne « Restaurer l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques »

CONSIDERANT l'intérêt des travaux de restauration du cours d'eau sur le site de la Blinière à Andouillé, proposé par le bureau d'études Serema,

CONSIDERANT les possibilités de financement à hauteur de 80% de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil départemental de la Mayenne et du Conseil Régional des Pays de la Loire,

CONSIDERANT la convention à intervenir avec la Fédération de pêche de la Mayenne pour la réalisation des travaux, jointe en annexe,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **APPROUVE** la convention à intervenir avec la Fédération de pêche de la Mayenne,

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention,

→ ~~AUTORISE~~ Monsieur le Président à effectuer les démarches administratives pour la mise en œuvre d'une procédure de consultation simplifiée (Warsmann) et à signer tout document s'y rattachant.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Gérard LAFFLURE.



Le Président,
Gilles LIGOT.

Séance du 16 avril 2024
DL-2024-059

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOU, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,
Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUATS

PRET DU MATERIEL COMMUNAUTAIRE : APPROBATION DU REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DES MATERIELS COMMUNAUTAIRES AUPRES DES COMMUNES ET DES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE ET DE LA CONVENTION A INTERVENIR

Le Conseil Communautaire,

VU l'article L 5211-4-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la mise à disposition de matériel entre un EPCI et ses communes membres,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU l'objectif 5 du projet de territoire de l'Ernée « Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle »,

CONSIDERANT le besoin de cadrage des conditions de prêt des matériels techniques communautaires pour assurer la bonne continuité des services de la collectivité,

CONSIDERANT l'avis de la Commission « Culture » en date du 27 novembre 2023,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→**APPROUVE** la modification de l'inventaire des matériels communautaires mis à disposition,

→**APPROUVE** les termes du règlement de mise à disposition des matériels communautaires annexé à la présente délibération,

→**VALIDE** la convention à intervenir annexée à la présente délibération,

→**AUTORISE** Monsieur le Président ou l'agent ayant reçu délégation de signature à signer la convention de mise à disposition des matériels communautaires auprès des communes et associations du territoire de l'Ernée,

→AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LEFELVRE.



Le Président,

Gilles LIGOT.

Séance du 16 avril 2024
DL-2024-060

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,
Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

MISE EN PLACE DE TITRES RESTAURANT

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code du travail,

VU le code de la Fonction Publique et notamment ses articles L731-1 et suivants et L732-2

VU les conditions d'attribution des titres restaurant tels qu'encadrées par l'URSSAF et précisées par la Commission Nationale des Titres Restaurant (CNTR),

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de l'Ernée souhaite développer la qualité de vie au travail de ses agents et les accompagner en matière de protection sociale

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 19 mars 2024,

CONSIDERANT l'avis du Comité Social Territorial en date du 4 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **APPROUVE** la mise en place des titres restaurant pour le personnel de la Communauté de communes de l'Ernée à compter du 1/06/2024,

→ **FIXE** le montant de la participation et les principales modalités d'attributions tels que définis dans le règlement,

→ **APPROUVE** le règlement fixant les conditions détaillées d'attribution des titres restaurant annexé à la présente délibération,

→ **PRECISE** que les crédits afférents au financement de cette dépense sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

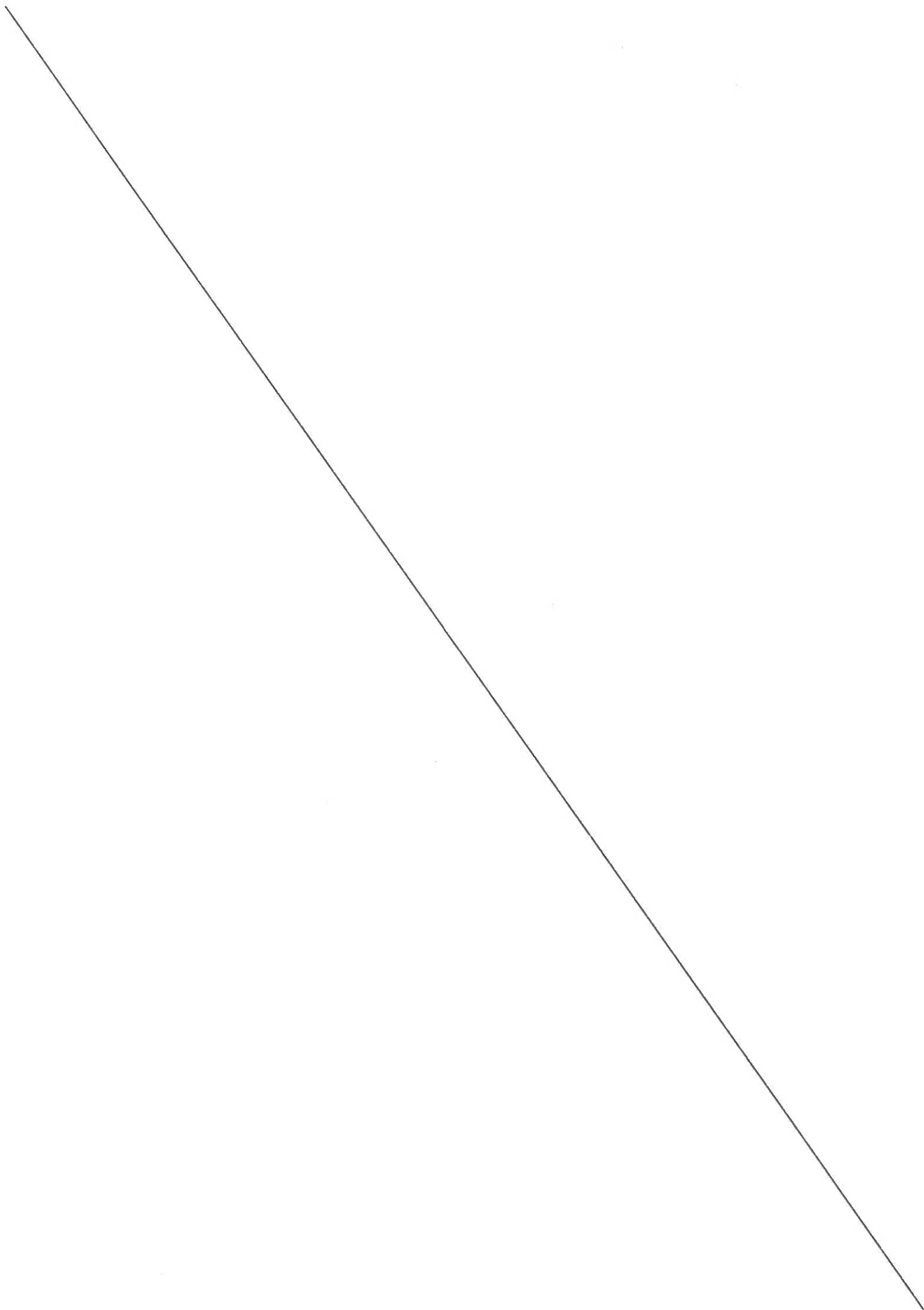
Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 16 avril 2024
DL-2024-061

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT, Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

**AQUAFITNESS DE L'ERNEE : CREATION D'UN POSTE DE MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR EN
CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 424-1,

VU le Code du Travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants,

VU la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment les articles 62, 63 et 91,

VU le décret n° 2022-280 du 28 février 2022 relatif aux modalités de versement aux centres de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant par le Centre national de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation,

CONSIDERANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

CONSIDERANT que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit,

CONSIDERANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 19 mars 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial du 4 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **DECIDE** de créer un poste non permanent à pourvoir en contrat d'apprentissage, à compter du 1/09/2024, conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
AquaFitness	Maître-Nageur Sauveteur	BP « Activités Aquatiques et de la Natation »	1 an

→ **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

→ **PRECISE** que les crédits afférents au financement de cette dépense sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.



Le Président,

Gilles LIGOT

Séance du 16 avril 2024
DL-2024-062

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LÉPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,
Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUATS

ETANG NEUF DE JUVIGNE :
VALIDATION DU BILAN FINANCIER 2023 DE L'ASSOCIATION DE GESTION

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la convention signée entre la Communauté de communes de l'Ernée et l'association de gestion de l'Étang Neuf le 01/01/1997,

CONSIDERANT la délibération du 28/03/2007 donnant quitus au rapport d'exploitation 2006 en précisant qu'un fonds de caisse exceptionnel de 7 147.96 € était laissé à disposition de l'association afin de lui permettre d'honorer des factures de ré empoissonnement,

CONSIDERANT que les résultats de gestion dégagés depuis 2007 ont été encaissés en totalité par la Communauté de communes de l'Ernée sachant qu'une partie du fonds de caisse exceptionnel laissé à l'association au titre de l'année 2006 est encore disponible à ce jour et qu'il est supérieur à 1 524.48 €,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **DONNE** quitus au rapport d'exploitation 2023 de l'association de gestion de l'Étang Neuf de Juvigné dont un exemplaire est annexé à la présente

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à recouvrer la totalité de l'excédent de gestion de 2023 auprès de l'association pour un montant de 9 498.16 €

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

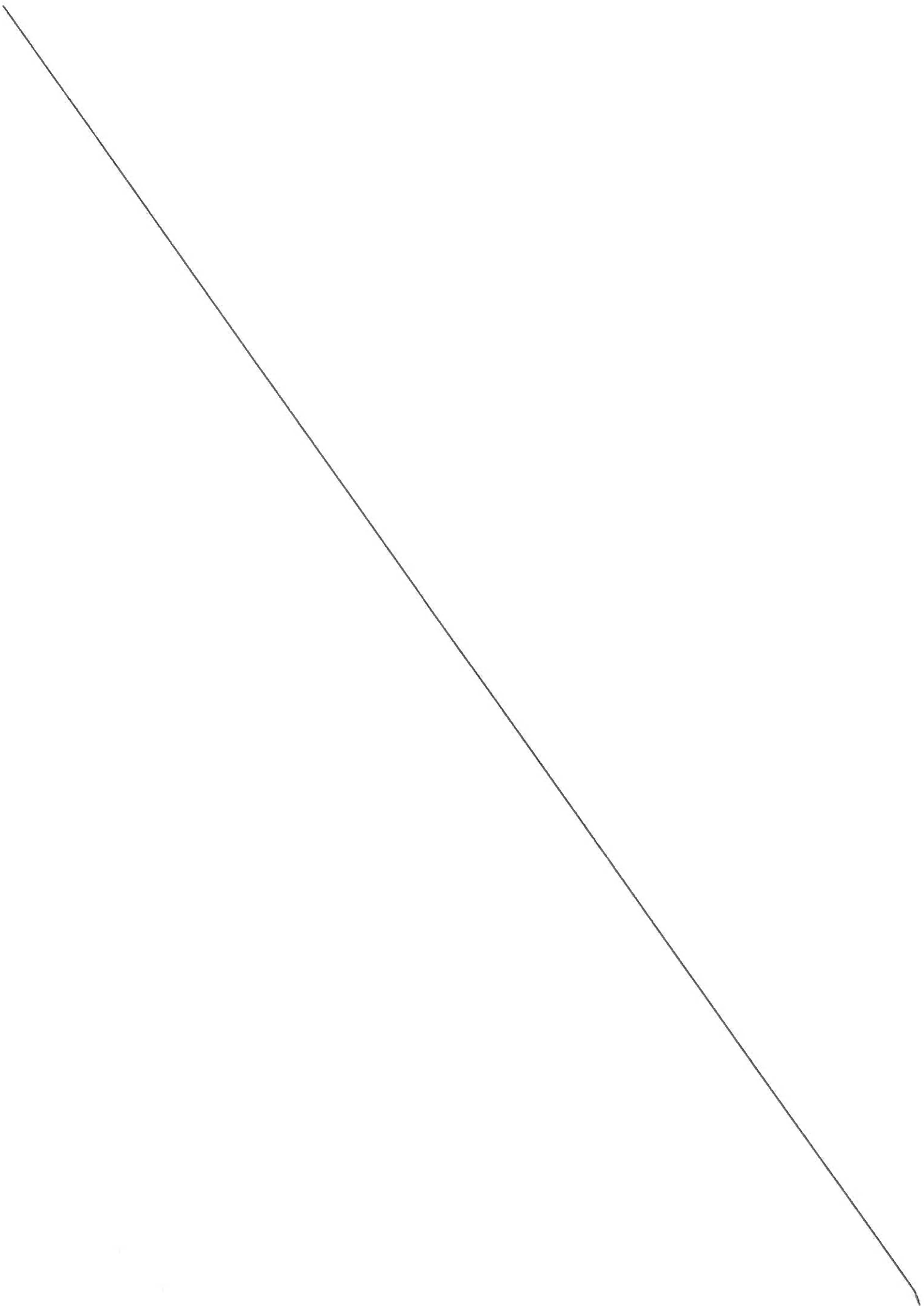
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 16 avril 2024
DL-2024-063

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,
Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

VALORISATION DE CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) :
PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE OFEE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'éligibilité de la Communauté de communes au dispositif des certificats d'économie d'énergie au titre de travaux de rénovation énergétique,

CONSIDERANT la proposition de la Société LEYTON, délégataire des CEE, qui souhaite apporter son expertise auprès de la Communauté de communes dans la valorisation de ses CEE (constitution des dossiers de demande et dépôt auprès du PNCEE) et procéder ensuite à l'achat de ces derniers,

CONSIDERANT la convention proposée qui définit les engagements réciproques et le prix d'achat des CEE classique,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 9 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 16 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **VALIDE** la convention à passer avec la Société OFEE, filiale de la Société LEYTON, pour l'obtention des CEE et la vente de ces derniers,

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention avec la Société OFEE pour une durée de 1 an à compter de la date de signature ainsi qu'un avenant de renouvellement si nécessaire au-delà des 1 an.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

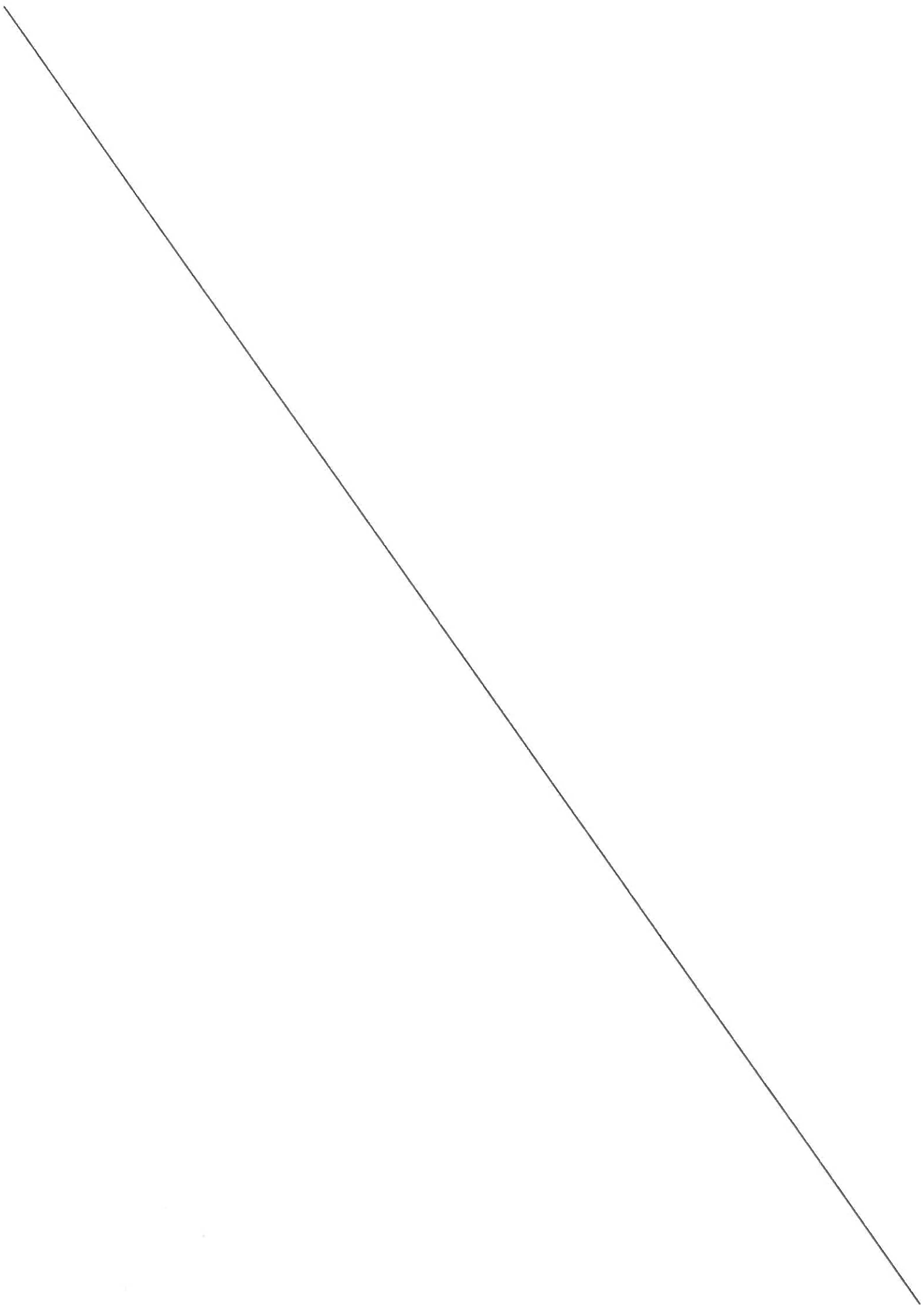
Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 16 avril 2024
DL-2024-064

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT, Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

BUDGET 2024 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L 2311-7 et L 2511-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les avis donnés par la commission Culture réunie le 05/02/2024 et la commission Tourisme-Loisirs réunie le 30/10/2023,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2024 les subventions suivantes :

BENEFICIAIRES	Pour mémoire subvention accordée en 2023	Proposition 2024
Au Foin de la Rue /Festival les 5 & 6 juillet 2024	35 000 €	35 000 €
Back Home Festival /Festival les 14 & 15 juin 2024	2 500 €	2 500 €
Association Récréative Chaillandaise Festival Un dimanche avec Brassens le 22 mars 2024	1 000 €	500 €
L'Arbre Bavard /Festival du 2 au 4 août 2024	2 500 €	3 000 €
AND'ART Andouillé /Exposition artistique et culturelle du 19/09 au 04/10/2024	Pas de demande	1 500 €
Association Patrimoine traditionnel en Mayenne (APOM) Bal Folk le 24 février 2024 à Chailland	Demande rejetée	Demande rejeté
Orchestre d'Harmonie du Sud de l'Ernée (OHSE) Concerts autour du conte "Pierre et le Loup" les 6 & 7 avril 2024 à Andouillé	Pas de demande	Demande rejetée
Mayenne Culture /Nuits de la Mayenne	4 300 €	4 300 €
Total subventions culturelles	45 300 €	46 800 €

Baco'Grimp/CD FFME 1/2 finales championnat de France d'escalade de blocs et "Open national de la Mayenne"	<i>Pas de demande</i>	6 000 €
Moto Club d'Ernée Championnat de France Minivert/épreuve VTT/ELITE	50 000 €	10 000 €
Organisation Tour du Bocage et de l'Ernée (OTBE 53) / les 23 & 24 mars 2024	6 000 €	5 000 €
Vélo Club Gastinais /Endurathlon /les 20 & 21 juillet 2024	2 500 €	2 000 €
Total subventions évènements sportifs	58 500 €	23 000 €
Comice de la Vallée de l'Ernée	<i>Pas de demande</i>	2 000 €
Initiative Mayenne	12 130 €	10 048,80 €
Coodémarrage.53	1 000 €	1 000 €
Solidarité Paysans 53	1 000 €	1 000 €
Maison de l'Europe	500 €	500 €
Fondation du Patrimoine	<i>Engagement par convention en 2023</i>	1 000 €
Total subventions autres	14 630 €	15 548,80 €
TOTAL GENERAL	118 430 €	85 348,80 €

→ **AUTORISE** le Président à signer des conventions d'attribution avec les associations suivantes :

- Au Foin de la Rue
- Initiative Mayenne

→ **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal 2024

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.



Le Président,

Gilles LIGOT

Séance du 16 avril 2024
DL-2024-065

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVELLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT, Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

**BUDGET ANNEXE "RESEAU DE CHALEUR" 2024 : REMBOURSEMENT DE L'AVANCE EN
PROVENANCE DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'avance remboursable consentie sur l'exercice 2015 par le budget principal au budget annexe « Réseau de chaleur » pour un montant de 141 222.66 €,

CONSIDERANT la délibération du 9 mars 2015 adoptant un échéancier de remboursement sur une durée de 10 ans maximum à compter de 2015, dont les montants seront définis chaque année par délibération au regard des excédents dégagés par le budget annexe « Réseau de chaleur »,

CONSIDERANT que les résultats prévisionnels 2023 dégagés par le budget annexe « Réseau de chaleur » permettent d'inscrire un remboursement à hauteur de 6 900 € en 2024,

CONSIDERANT que l'échéancier des remboursements arrive au terme des 10 ans en 2024 et que l'avance ne sera pas entièrement remboursée à l'issue du versement 2024,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **ARRETE** le montant du remboursement de l'avance du budget annexe « Réseau de chaleur » vers le budget principal à 6 900 € au titre de l'année 2024,

→ **DECIDE** de prolonger l'échéancier de remboursement de l'avance de 5 années supplémentaires soit jusqu'en 2029.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

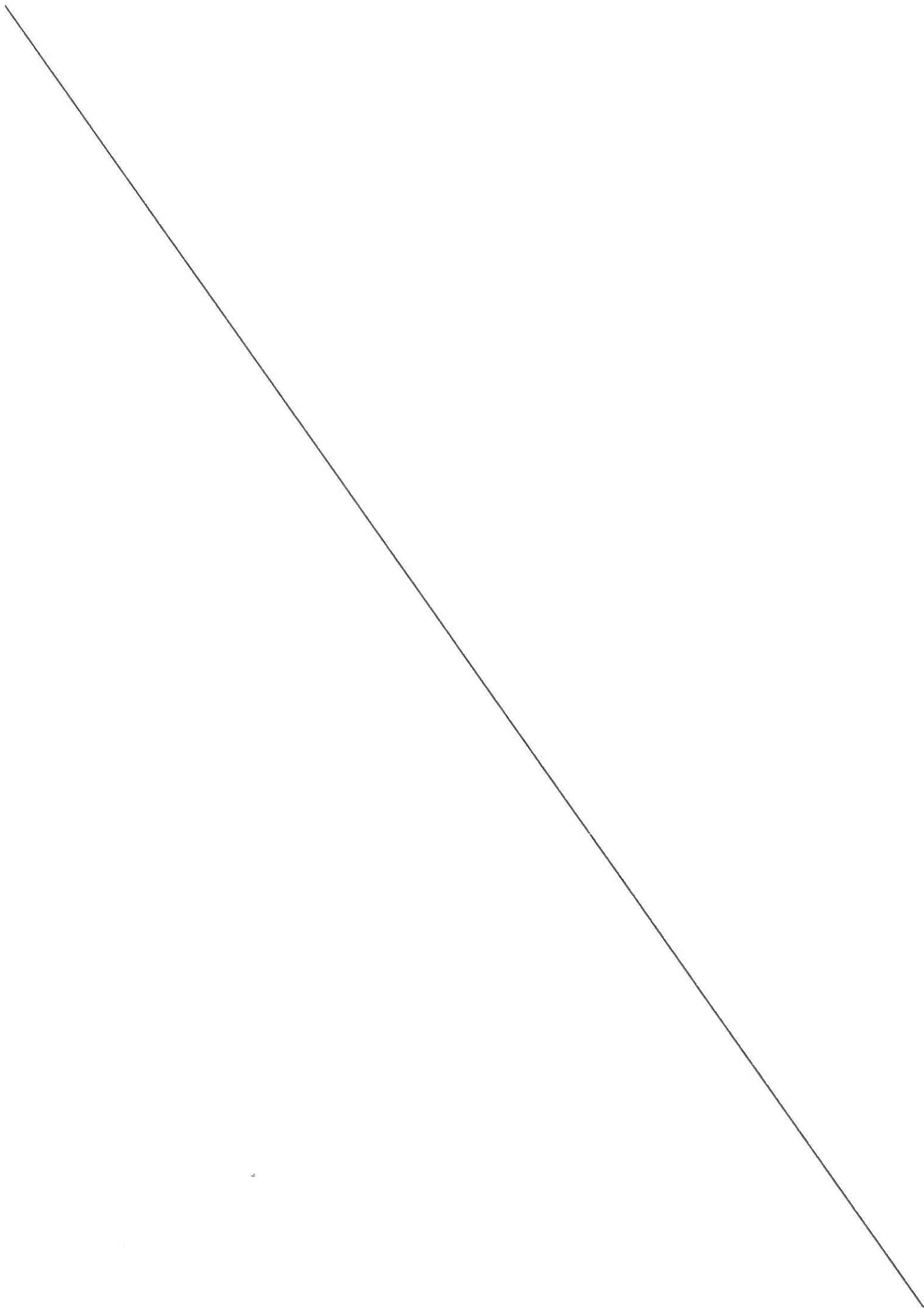
Gérard LE FEUVRE.

Le Président,
Gilles LIGOT.

SIÈGE SOCIAL

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE L'ERNÉE
(Mayenne)

69 rue de la Querminais 53500 ERNÉE



Séance du 16 avril 2024
DL-2024-066

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT, Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS SPIC : REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS D'EXECUTION
2023 ET AFFECTATION SUR LE BUDGET 2024**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la possibilité au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif/CFU, de reporter de manière anticipée au budget les résultats de la section de fonctionnement (ou exploitation) ainsi que les résultats d'investissement et les restes à réaliser ;

CONSIDERANT la validation des résultats 2023 par le comptable public comme suit :

Code budget	BUDGETS	RESULTATS DE CLOTURE 2023 A REPRENDRE SUR LES BUDGETS 2024		
		FONCTIONNEMENT / EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	GLOBAL
69000	Budget principal	1 866 410,00	493 008,21	2 359 418,21
69023	Réseau de chaleur	23 395,00	-10 691,75	12 703,25
69022	Gestion et traitement des déchets	12 923,96	438 867,39	451 791,35
69200	Eau potable	1 311 229,73	199 252,47	1 510 482,20
69100	Assainissement en régie	661 723,13	-159 844,21	501 878,92
69004	SPANC	1 633,64		1 633,64

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **DECIDE** d'affecter les résultats prévisionnels 2023 comme suit :

Budget Principal

- D'affecter au budget principal 2024, le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 pour sa totalité en section de fonctionnement pour 1 866 410.00 € (excédent)
- De reprendre au budget principal 2024 le résultat de clôture d'investissement 2023 de 493 008.21 € (excédent) ainsi que les restes à réaliser pour -407 448.66 € (solde négatif entre les recettes et dépenses)

Budget annexe « Réseau de chaleur »

- D'affecter au budget annexe 2024 « Réseau de chaleur », le résultat de clôture de la section d'exploitation 2023 pour 12 703.25 € en section d'exploitation et 10 691.75 € en section d'investissement
- De reprendre au budget annexe 2024 « Réseau de chaleur » le résultat de clôture d'investissement 2023 de -10 691.75 € (déficit)

Budget annexe « Gestion et traitement des déchets »

- D'affecter au budget annexe 2024 « Gestion et traitement des déchets », le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2023 pour 10 307.29 € en section d'exploitation et 2 616.67 € en section d'investissement (article 1064 au titre d'une plus-value sur cession constatée sur le budget 2023).
- De reprendre au budget annexe 2024 « Gestion et traitement des déchets » le résultat de clôture d'investissement 2023 de 438 867.39 € (excédent) ainsi que les restes à réaliser pour -54 179.00 € (solde négatif entre les recettes et dépenses)

Budget annexe « Eau Potable »

- D'affecter au budget annexe 2024 « Eau Potable », le résultat de clôture de la section d'exploitation 2023 pour sa totalité en section d'exploitation pour 1 311 229.73 €
- De reprendre au budget annexe 2024 « Eau Potable » le résultat de clôture d'investissement 2023 de 199 252.47 € ainsi que les restes à réaliser pour un montant de 51 923.26 € (solde positif entre les recettes et dépenses)

Budget annexe « Assainissement en Régie »

- D'affecter au budget annexe 2024 « Assainissement en Régie », le résultat de clôture de la section d'exploitation 2023 pour 336 853.60 € en section d'exploitation et 324 869.53 € en section d'investissement.
- De reprendre au budget annexe 2024 « Assainissement en Régie » le résultat de clôture d'investissement 2023 de -159 844.21€ (déficit) ainsi que les restes à réaliser pour un montant de - 165 025.32 € (solde négatif entre les recettes et dépenses)

Budget annexe « SPANC »

- D'affecter au budget annexe 2024 « SPANC », le résultat de clôture d'exploitation 2023 pour sa totalité en section d'exploitation pour 1 633.64 € (excédent)

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 16 avril 2024
DL-2024-067

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT, Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°DL-2023-166 du 19/12/2023 relative à l'adoption du budget primitif 2023 du budget principal,

CONSIDERANT la reprise anticipée des résultats 2023,

CONSIDERANT le projet de budget supplémentaire du budget principal présenté dans le rapport joint,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **ADOpte ET VOTE** le budget supplémentaire 2024 du budget principal, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		1 866 410,00
Propositions nouvelles	2 304 530,06	438 120,06
TOTAL	2 304 530,06	2 304 530,06

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		493 008,21
Restes à réaliser N-1	592 247,66	184 799,00
Excédent de fonctionnement capitalisé		
Propositions nouvelles	1 352 004,10	1 266 444,55
TOTAL	1 944 251,76	1 944 251,76

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LEFEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 16 avril 2024
DL-2024-068

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT,
Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

**BUDGET ANNEXE "GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS" : VOTE DU BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 2024**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n°DL-2023-170 du 19/12/2023 relative à l'adoption du budget primitif 2024 du budget annexe « Gestion et traitement des déchets »,

Vu la délibération n°DL-2024-013 du 06/02/2024 relative la décision modificative n°1,

CONSIDERANT la reprise anticipée des résultats 2023,

CONSIDERANT le projet de budget supplémentaire du budget annexe « Gestion et traitement des déchets » présenté dans le rapport joint,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **ADOpte ET VOTE** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe « Gestion et traitement des déchets », au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'exploitation reporté		10 307,29
Propositions nouvelles	32 314,29	22 007,00
TOTAL	32 314,29	32 314,29

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		438 867,39
Restes à réaliser N-1	89 179,00	35 000,00
Excédent de fonctionnement capitalisé - art 1064		2 616,67
Propositions nouvelles	387 305,06	
TOTAL	476 484,06	476 484,06

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 16 avril 2024
DL-2024-069

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT, Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

BUDGET ANNEXE "EAU POTABLE" : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n°DL-2023-167 du 19/12/2023 relative à l'adoption du budget primitif 2024 du budget annexe « Eau potable »,

CONSIDERANT la reprise anticipée des résultats 2023,

CONSIDERANT le projet de budget supplémentaire du budget annexe « Eau potable » présenté dans le rapport joint,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **ADOpte ET VOTE** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe « Eau potable », au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'exploitation reporté		1 311 229,73
Propositions nouvelles	1 341 101,87	29 872,14
TOTAL	1 341 101,87	1 341 101,87

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		199 252,47
Restes à réaliser N-1	88 235,73	140 158,99
Excédent de fonctionnement capitalisé	---	---
Propositions nouvelles	18 526,14	-232 649,59
TOTAL	106 761,87	106 761,87

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE

Le Président,

Gilles LIGOT



Séance du 16 avril 2024
DL-2024-070

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT, Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT EN REGIE » : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n°DL-2023-168 du 19/12/2023 relative à l'adoption du budget primitif 2024 du budget annexe « Assainissement en Régie »,

CONSIDERANT la reprise anticipée des résultats 2023,

CONSIDERANT le projet de budget supplémentaire du budget annexe « Assainissement en régie » présenté dans le rapport joint,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **ADOpte ET VOTE** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe « Assainissement en régie », au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'exploitation reporté		336 853,60
Propositions nouvelles	336 924,60	71,00
TOTAL	336 924,60	336 924,60

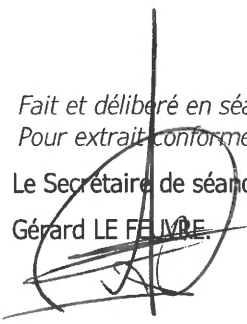
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	159 844,21	
Restes à réaliser N-1	264 534,82	99 509,50
Excédent de fonctionnement capitalisé – art 1068		324 869,53
Propositions nouvelles	-180 000,00	-180 000,00
TOTAL	244 379,03	244 379,03

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

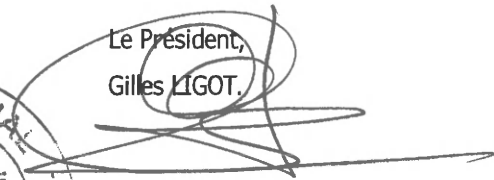
Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVE.



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 16 avril 2024
DL-2024-071

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT, Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

BUDGET ANNEXE SPANC : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n°DL-2023-169 du 19/12/2023 relative à l'adoption du budget primitif 2024 du budget annexe « SPANC »,

CONSIDERANT la reprise anticipée des résultats 2023,

CONSIDERANT le projet de budget supplémentaire du budget annexe « SPANC » présenté dans le rapport joint,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **ADOpte ET VOte** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe « SPANC », au niveau du chapitre, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'exploitation reporté		1 633,64
Propositions nouvelles	1 633,64	
TOTAL	1 633,64	1 633,64

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

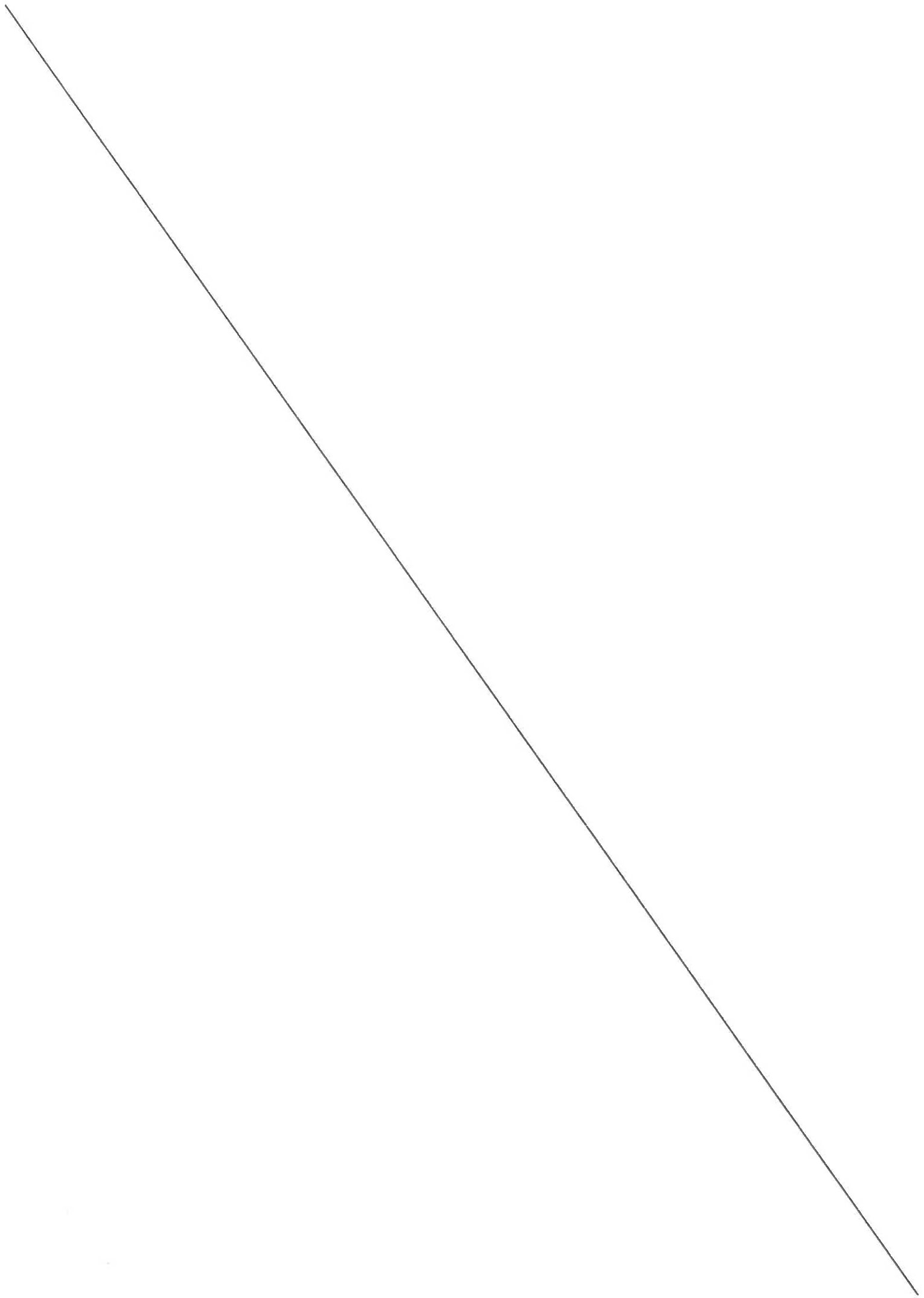
Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE

Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 16 avril 2024
DL-2024-072

Date de convocation : 10 avril 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le seize avril à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 10 avril 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT, Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN

Absents excusés : Mmes Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Maryvonne VOISIN,

Absents non excusés : Mmes Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, MM. David BESNEUX, Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE et Mme Sylvie BALLUAIS

BUDGET ANNEXE "RESEAU DE CHALEUR" : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n°DL-2023-171 du 19/12/2023 relative à l'adoption du budget primitif 2024 du budget annexe « Réseau de chaleur »,

CONSIDERANT la reprise anticipée des résultats 2023,

CONSIDERANT le projet de budget supplémentaire du budget annexe « Réseau de chaleur » présenté dans le rapport joint,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

→ **ADOpte ET VOTE** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe « Réseau de chaleur », au niveau du chapitre sur chacune des sections, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'exploitation reporté		12 703,25
Propositions nouvelles	12 703,25	
TOTAL	12 703,25	12 703,25

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 691,75	
Restes à réaliser N-1		
Excédent de fonctionnement capitalisé - art 1068		10 691,75
Propositions nouvelles	3 603,25	3 603,25
TOTAL	14 295,00	14 295,00

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Gérard LE FEUVRE.

Le Président,
Gilles LIGOT.

